

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 79 (1953)
Heft: 23

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les quinze jours

Abonnements :
Suisse : 1 an, 24 francs
Etranger : 28 francs
Pour sociétaires :
Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs
Prix du numéro ; Fr. 1.40
Abonnements et n^{os} isolés
par versement au cpte de
ch. postaux Bulletin techni-
que de la Suisse romande
N^o II. 5775, à Lausanne.

Rédaction
et éditions de la S. A. du
Bulletin technique (tirés à
part), Case Chauderon 475

Administration
Ch. de Roseneck 6 Lausanne

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

Comité de patronage — Président : R. Neeser, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. Epitoux, architecte, à Lausanne ; Secrétaire : J. Calame, ingénieur, à Genève — Membres, Fribourg : MM. P. Joye, professeur ; † E. Lateltin, architecte — Vaud : MM. F. Chenaux, ingénieur ; † H. Matti, ingénieur ; E. d'Okolski, architecte ; Ch. Thévenaz, architecte — Genève : MM. † L. Archinard, ingénieur ; Cl. Groscurin, architecte ; E. Martin, architecte ; V. Rochat, ingénieur — Neuchâtel : MM. J. Béguin, architecte ; R. Guye, ingénieur — Valais : MM. J. Dubuis, ingénieur ; D. Burgener, architecte.

Rédaction : D. Bonnard, ingénieur. Case postale Chauderon 475, Lausanne.

Conseil d'administration
de la Société anonyme du Bulletin technique : A. Stucky, ingénieur, président ;
M. Bridel ; G. Epitoux, architecte ; R. Neeser, ingénieur.

Tarif des annonces

1/1 page	Fr. 264.—
1/2 »	» 134.40
1/4 »	» 67.20
1/8 »	» 33.60

Annonces Suisses S. A.
(ASSA)



Rue Centrale 5. Tél. 22 33 26
Lausanne et succursales

SOMMAIRE : *Concours pour un projet de bâtiment à l'usage de la Banque cantonale du Valais, à Sion.* — LES CONGRÈS : *Union internationale des architectes ; Cours d'hygiène industrielle et de physiologie du travail ; Troisièmes journées de l'hydraulique, Alger.* — DIVERS : *Distinction.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE. — DOCUMENTATION DU BATIMENT. — NOUVEAUTÉS, INFORMATIONS DIVERSES.

CONCOURS POUR UN PROJET DE BATIMENT A L'USAGE DE LA BANQUE CANTONALE DU VALAIS, A SION PREMIER DEGRÉ

Extrait du règlement et programme

En été 1952, la Banque cantonale du Valais ouvrait un concours pour l'étude d'un projet de bâtiment à Sion. Ce concours était ouvert à tous les architectes établis dans le canton.

Le jury chargé de l'examen et du classement des projets était composé comme suit : MM. O. de Chastonay, directeur de la Banque cantonale du Valais ; Dr W. Dunkel, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale ; Ch. Thévenaz, architecte à Lausanne ; A. Lozeron, architecte à Genève ; K. Schmidt, architecte, Sion ; suppléant : M. P. Lanzrein, architecte à Thoune.

Une somme de 18 000 fr. était mise à la disposition du jury comme primes pour les cinq ou six meilleurs projets et un montant de 1000 fr. pour achats éventuels.

Un plan de situation, à l'échelle du 1 : 500, remis aux concurrents, délimitait le terrain sur lequel devait s'élever le nouveau bâtiment ; le projet de celui-ci devait être établi compte tenu du plan d'extension communal et des prescriptions du règlement local sur la police des constructions.

Le coût de la construction devait être aussi bas que possible.

Le nouveau bâtiment devait être réservé uniquement aux services de la Banque.

Les concurrents avaient à fournir également des suggestions au sujet de l'aménagement des abords immédiats de l'édifice.

L'entrée du personnel devait être séparée de l'entrée principale.

Le bâtiment devait être prévu pour 200 employés. Le programme donnait en outre l'énumération détaillée des locaux à prévoir.

Les concurrents avaient à fournir : un plan de situation à l'échelle du 1 : 500 ; les plans de chaque étage, façades et coupes nécessaires à l'échelle du 1 : 200 ; un détail d'une travée et une description du projet avec cube calculé selon les normes de la S.I.A.

Extrait du rapport du jury Premier degré

Le jury s'est réuni les 4, 5 et 6 décembre 1952, à Sion.

Quinze projets avaient été rendus dans le délai prescrit.

Après un examen individuel, le jury écarte à l'unanimité au premier tour deux projets.

Au deuxième tour sont écartés quatre projets qui, malgré certaines qualités, présentaient des déficiences

(Voir suite texte page 449).